



Conseil Municipal Séance du 20 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 novembre, à 18 h 00, les membres du Conseil Municipal, élus le 15 mars 2020 légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel FRANÇOIS, Maire.

PRESENTS : Monsieur Michel FRANÇOIS, Monsieur Pierre BRÉMOND, Madame Sophie SEGUIN, Monsieur Alain GALLOU-REMAUDIÈRE, Madame Christine BODINEAU, Madame Laëtitia BOURSIER, Madame Nathalie DUCOURTIOUX, Madame Françoise DEBIN, Madame Marie-Jo DELECROIX, Madame Sandra FUTO, Monsieur David GAUTIER, Monsieur Jean-François GERMON, Monsieur Jérôme GUILLON, Monsieur Thierry PAILLAT, Madame Christine ROYER, Monsieur Ludovic SAINCOURT, Monsieur Corentin SOLEILHAC, Madame Maryline SOLEILHAC.

Pouvoirs : Madame Stéphanie STEINMETZ donne pouvoir à Monsieur Michel FRANÇOIS, Monsieur Jean-Claude RICHARD donne pouvoir à Monsieur Pierre BRÉMOND jusqu'à son arrivée à 19.45, Monsieur Thierry TRIGO donne pouvoir à Monsieur Alain GALLOU-REMAUDIÈRE.

Absente : Madame Cléopâtre BIZOT-HURÉ,

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia BOURSIER

§1- Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du 13 octobre est adopté par les membres du conseil.

18.25 : Arrivée de Monsieur Corentin SOLEILHAC

§2 – Délibérations

D1 – Convention pour plantations de haies

Monsieur le Maire présente les projets de conventions pour la plantation, l'entretien et la pérennité des haies mises en place dans le cadre de l'opération « trame verte – trame bleue et continuité écologique » entre la commune, les propriétaires et les fermiers.

Ce projet représente la plantation de 140 mètres linéaires de haie double, le long de la parcelle ZD88

Après délibération, le conseil autorise Monsieur le Maire à signer les conventions.

Adopté à l'unanimité

D2- Adhésion GEREPI

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil que la commune de Dissay adhère à l'association GEREPI (Association de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale du Pinail). Cette adhésion permet à la commune d'être membre de droit de l'association en tant que commune du site Ramsar du Pinail .

Après délibération, le conseil autorise cette adhésion

Adopté à l'unanimité

D3- Pénalités en cas de non-inscription via l'espace familles des enfants sur les activités périscolaires (accueil du matin et du soir, restauration)

Monsieur le Maire propose comme cela a été mis en place pour les inscriptions à l'ALSH d'instaurer des pénalités en cas de non-inscription des enfants via l'espace familles.

Pour les accueils périscolaires et la restauration scolaire, en période scolaire :

Les inscriptions se font exclusivement via l'espace familles et au plus tard avant le **vendredi à 12h pour la semaine suivante**.

CONDITIONS D'ANNULATION :

Compte tenu de la possibilité offerte aux parents de préinscrire leur enfant via l'espace familles, toute demande d'annulation doit être faite auprès des responsables d'accueil par mail via l'espace familles,

- Modifications et annulations de réservation des services périscolaires : accueil périscolaire matin/soir + restauration scolaire + transport scolaire :
Des ajustements de réservations (ajout ou annulation de dates) liés au service périscolaire sont possibles jusqu'à la veille avant midi et le vendredi midi pour le lundi.

Au-delà de ces délais, les absences seront facturées et les présences non réservées seront majorées sauf en cas de maladie ou force majeure.

	Accueil périscolaire matin/soir	Repas
Absence non justifiée	Présence facturée + 2€	Repas facturé + 2€
Présence sans réservation	Présence facturée + 1.50€	Repas facturé + 1.50€
Réservation hors délai (par mail)	Présence facturée + 1 €	Repas facturé + 1 €
Annulation hors délai (par mail)	Présence facturée + 1.50€	Repas facturé + 1.50€
Dépassement pour récupération des enfants après l'horaire de fermeture de l'accueil	10 € En cas de 3 retards cumulés dans le même mois	

Information : les réservations et les annulations hors délai sont à effectuer exclusivement par mail via l'espace famille.

Ces dispositions seront effectives à compter du 1^{er} décembre 2023

Après délibération, les membres du conseil décident de mettre en place ces nouvelles modalités à compter du 1^{er} décembre 2023.

Adopté à l'unanimité

D4 – Rapport de l' élu mandataire auprès de la SAGA

Madame Sandra FUTO, élue représentant la commune de Dissay auprès de la SAGA présente aux membres du conseil le bilan des activités de la SAGA pour l'année 2022.

Le conseil acte cette présentation.

D5- Décision modificative

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les augmentations de la valeur du point, l'ouverture d'une nouvelle classe,

Vu les intégrations de crédits à réaliser

Monsieur le maire explique qu'il est nécessaire de prendre les décisions modificatives ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.)	Montant	Article (Chap.) -	Montant
611- Contrats	- 40 000.00 €		
64111 – Rémunérations titulaires	+ 40 000.00 €		
Total Dépenses	0.00 €	Total Recettes	0.00€

Intégration – Dépenses et recettes d'ordre

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.)	Montant	Article (Chap.) -	Montant
21318-041	+ 13 243.40 €	2033-041	+ 919.20
		2031-041	+12 324.20
Total Dépenses	+13 243.40 €	Total Recettes	+13 243.40€

Après délibération, le conseil valide ces décisions modificatives

Adopté à l'unanimité

D6- Créances éteintes

Monsieur le maire présente les documents établis par la trésorerie et qui font état de l'impossibilité de recouvrer la somme de 4 561.17 pour des créances allant de 2008 à 2018.

Après délibération, le conseil accepte le passage en créances éteintes, article 6541 de cette somme.

Adopté à l'unanimité

Décisions du maire :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil des décisions prises dans le cadre de la délibération du 26/05/2020 – article L2122-22

- Relance du lot n°3 « Etanchéité » du marché des vestiaires du stade
- Négociation des offres avec les 3 entreprises les mieux placées pour les Lot n° 4 traitements des façades, lot n°5 Menuiseries extérieures alu -Serrurerie et le lot n°11 Plomberie - Sanitaires

§3 – Questions diverses

Madame Françoise DEBIN, conseillère déléguée et membre du comité local de Eaux de Vienne présente aux membres du conseil un bilan des activités de ce comité local sur le territoire et les orientations prises en matière conservation de la potabilité de l'eau.

La séance est levée à 21.15

Prochain conseil : 19 janvier 2024 à 18 h